Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 077-257701748-20260623-DCS2026_44-DE

Rapport annuel du SIRMOTOM

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2025

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

RE DUIRE
UTILISER
CYCLER

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications
n° 2000-404 du 11 mai 2000 et n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.
Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23 E-mail : sirmotom@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

Le présent rapport a pour objet d'établir le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2022. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : www.sirmotom.fr.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Glossaire

ABJ / ABJ Th	Articles de Bricolage et Jardin / Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques
ADEME	Agence de la transition écologique
ADMIN	Administratifs (pour les papiers)
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ASL	Articles de Sport et de Loisirs
AV	Apport volontaire
BEE WRAP	Tissu recouvert de cire d'abeille
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CS	Collecte Sélective
CVE ou UVE	Centre de Valorisation Energétique ou unité de Valorisation Energétique
D3E ou DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DD / DDS / DMS	Déchets Dangereux / Déchets Diffus Spécifiques/ Déchets Ménagers Spéciaux
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DSP	Délégation de Service Public
ELA	Emballages des Liquides Alimentaires
EMB	Emballages ménagers recyclables
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FUROSHIKI	Technique japonaise traditionnelle de pliage et de nouage du tissu
GC	Génie Civil
Hab.	Habitants
IAU	Institut d'Aménagement d'Urbanisme d'Île-de-France
IDF	Ile de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
MFY	Montereau-fault-Yonne
MOE	Maitrise d'Œuvre
MP	Marché public
NC	Non Communiqué
OMR	Ordures ménagères résiduelles
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
PAP	Porte-à-Porte
PAV	Points d'Apport Volontaire
PEHD	Polyéthylène haute densité
PET	Polyéthylène téréphtalate
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
RDV	Rendez-Vous
REFIOM	Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
REP	Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs
SIRMOTOM	Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
SMETOM-GEEODE	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
SOVALEM	SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise
SYTRADEM	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
TAWASHI	Eponge zéro déchet qu'on fabrique avec du tissu de récupération
TLC	Textile/Linge/Chaussures
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Aoutée
VRD	Voirie et Réseaux Divers

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Sommaire

Avant Propos 1
Glossaire 2
Sommaire 3
Les évènements marquants de 2025 4
Partie 1 – Les indicateurs techniques 5
Chapitre 1. Le territoire desservi 6
1.1 Le territoire desservi 6
1.2 Compétences 8
Chapitre 2. La prévention des déchets 9
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 9
2.2 Description des actions d'économie circulaire 10
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation 13
3.1 La précollecte 13
3.2 Population desservie et taux de variation annuel 14
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire 15
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte 16
3.5 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) à la demande 17
3.6 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) en déchetterie 19
3.7 Evolution de l'organisation de la collecte 21
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan 22
Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation 25
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan 27
6.1 Capacité et tonnages traités 27
6.2 Refus de tri et performance 28
6.3 Résidus de traitement 29
Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire 30
Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets 31
8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM 31
8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM 31
Chapitre 9. La concertation et la gouvernance 33
9.1 La communication 33
9.2 Organisation 38
Partie 2 – Les indicateurs financiers 41
Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets 42
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets 42
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées 43
Chapitre 11. Budget, coût du service et financement 44
11.1 Dépenses de fonctionnement 45
11.2 Dépenses d'investissement 47
11.3 Recettes de fonctionnement 48
11.4 Recettes d'investissement 49

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Les évènements marquants de 2025

Inauguration de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne.

Suite aux travaux de modernisation de la déchetterie de Montereau, celle-ci à de nouveaux ouvert ses portes le 6 janvier 2025 au 11 rue des Prés Saint-Martin à Montereau-Fault-Yonne.
L'inauguration de cette nouvelle déchetterie s'est tenue le 24 janvier 2025 ce qui a permis de remercier l'ensemble des partenaire impliqués dans ce projet d'envergure.

Ouverture de la Maison de TOM – Le nouvel accueil du SIRMOTOM

Le 1er mars 2025 a été marqué par l'ouverture de la Maison de Tom, un nouvel équipement du SIRMOTOM entièrement dédié à l'accueil et à l'accompagnement des usagers en remplacement des locaux administratifs de la rue de la Grande Haie. Située en centre-ville de Montereau, au 14 rue du Calvaire, cette nouvelle structure est venue compléter et moderniser les services en offrant un espace convivial, pratique et accessible. Il s'agit à la fois d'un espace administratif mais aussi de sensibilisation et d'échange. Ainsi, les usagers peuvent y effectuer leurs démarches auprès des agents (carte d'accès aux déchetteries, réservation de services, etc.), bénéficier de conseils sur la gestion des déchets et le tri ou encore participer à des ateliers éco-responsables ou aux Répar'café. La Maison de Tom est également un point d'apport volontaire et offre plusieurs espaces de collecte dédiés aux déchets valorisables (textiles, piles, emballages, petits appareils électriques, smartphones).

Augmentation de la fréquence des Répar'cafés

Le partenariat entre le SIRMOTOM et la Ressourcerie Rémonde, établi en 2024, s'est prolongé au cours de l'année 2025. Non seulement les Répar'cafés chaque dernier vendredi du mois à l'atelier de la Ressourcerie ont été maintenus, leur fréquence a même été augmentée avec l'ajout d'une seconde occurrence de ces rendez-vous chaque second mercredi du mois à la Maison de TOM, depuis son ouverture en mars 2025. Ce sont donc près d'une vingtaine de ces évènements visant à promouvoir le réemploi et à encourager les initiatives durables sur le territoire qui se sont tenus au cours de l'année, permettant à chaque fois aux usagers de bénéficier de l'expertise et des conseils des intervenants de la Ressourcerie autour d'un café.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Partie 1 – Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus, le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.

Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants sur son site de Montereau-fault-Yonne :

- Un site opérationnel pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants ;
- Un quai de transfert pour la collecte sélective.

Ainsi que trois déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne, Voulx et Montigny-Lencoup.

Enfin, la Maison de TOM accueille les usagers au 14 rue du Calvaire à Montereau-Fault-Yonne.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 1. Le territoire desservi

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Île-de-France, dans le département de la Seine-et-Marne.

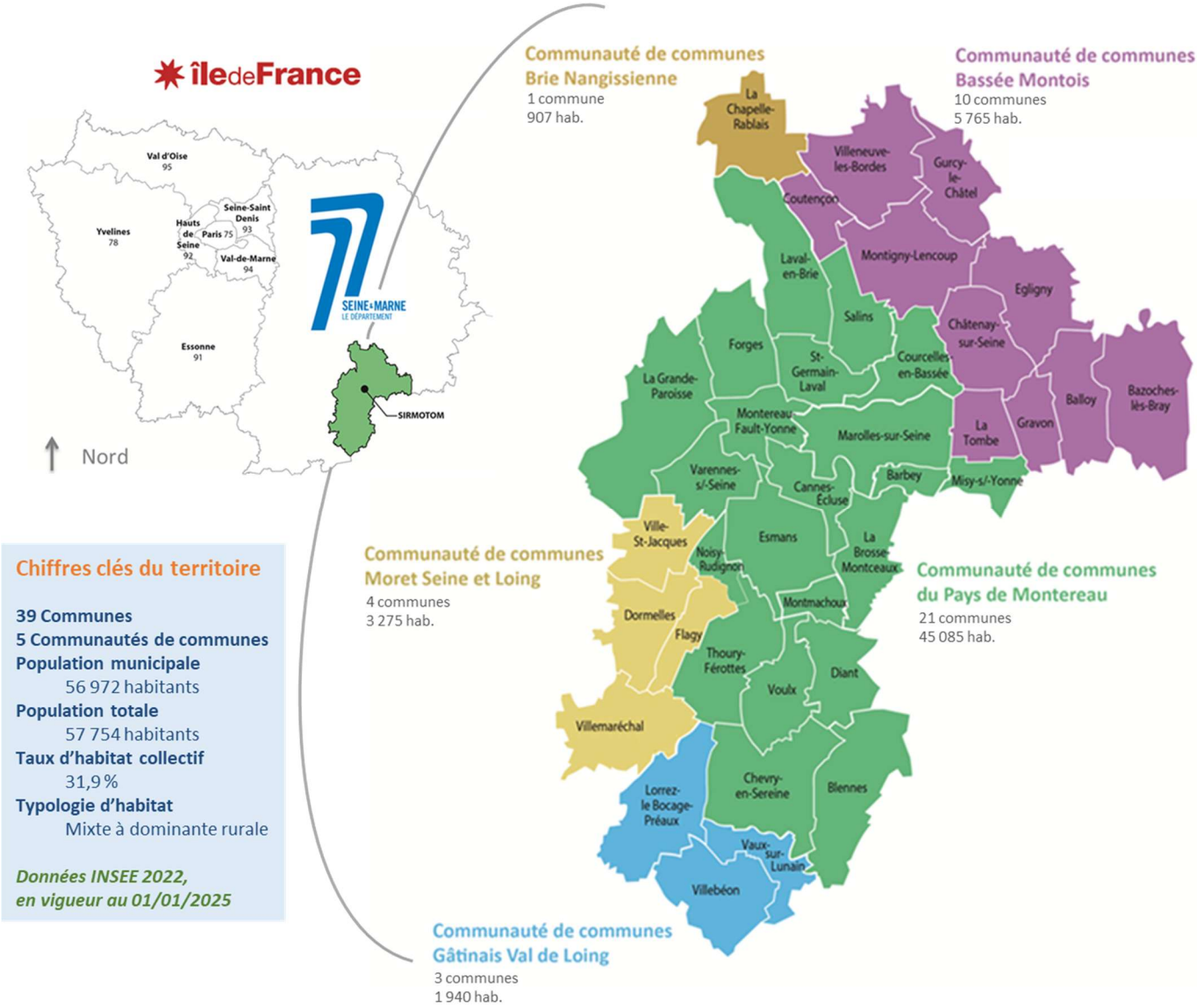

Le territoire du SIRMOTOM reste inchangé par rapport aux années précédentes et connaît une augmentation démographique relativement constante sur la dernière décennie (+ 6 001 habitants supplémentaires entre 2015 et 2025 (pop. Municipale) soit + 11,77%). Toutefois, il est à noter que pour la première fois en dix ans, la population baisse très légèrement (- 227 habitants, soit - 0,40%)

Calcul réalisé sur la base des populations municipales 2015, 2024 et 2025.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un syndicat de traitement : le SYTRADEM (syndicat de traitement des déchets ménagers du sud-est Seine-et-Marne). Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 145 412 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2022 données INSEE en vigueur au 01/01/2025) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. Le C.V.E (Centre de Valorisation Energétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011. L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise), une filiale de Véolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P). L'ensemble des autres activités sont déléguées par marchés de services (missions de transport (Ourry) et opérations de tri des emballages ménagers recyclables et papiers (Generis, site de Vaux-le Pénil).

1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

Le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (dans la mesure où ces derniers peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

Synthèse des déchets pris en charge par le service

Déchets	Type de collecte
Ordures ménagères résiduelles, Emballages ménagers recyclables et papiers	PaP et AV
Verres, TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures), Sapins	AV
Encombrants	PaP sur RDV
Gravats, Déchets verts, Tout-venant incinérables et encombrants DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement : bois/mélange/plastique), Plâtre valorisable et non valorisable, Ferrailles, Cartons, Pneus valorisables et non valorisables, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), Déchets dangereux dits DDS (Déchets Diffus Spécifiques), ASL (Article de Sports et de Loisirs), ABJth (Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques), Huile de vidange, Piles, Huile végétale, Capsules Nespresso, Ampoules et néons, Batteries, Radiographies, Cartouches d'encre, Petites bouteilles de gaz, Extincteurs, Poêles et casseroles usagées	Déchetterie

PaP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».

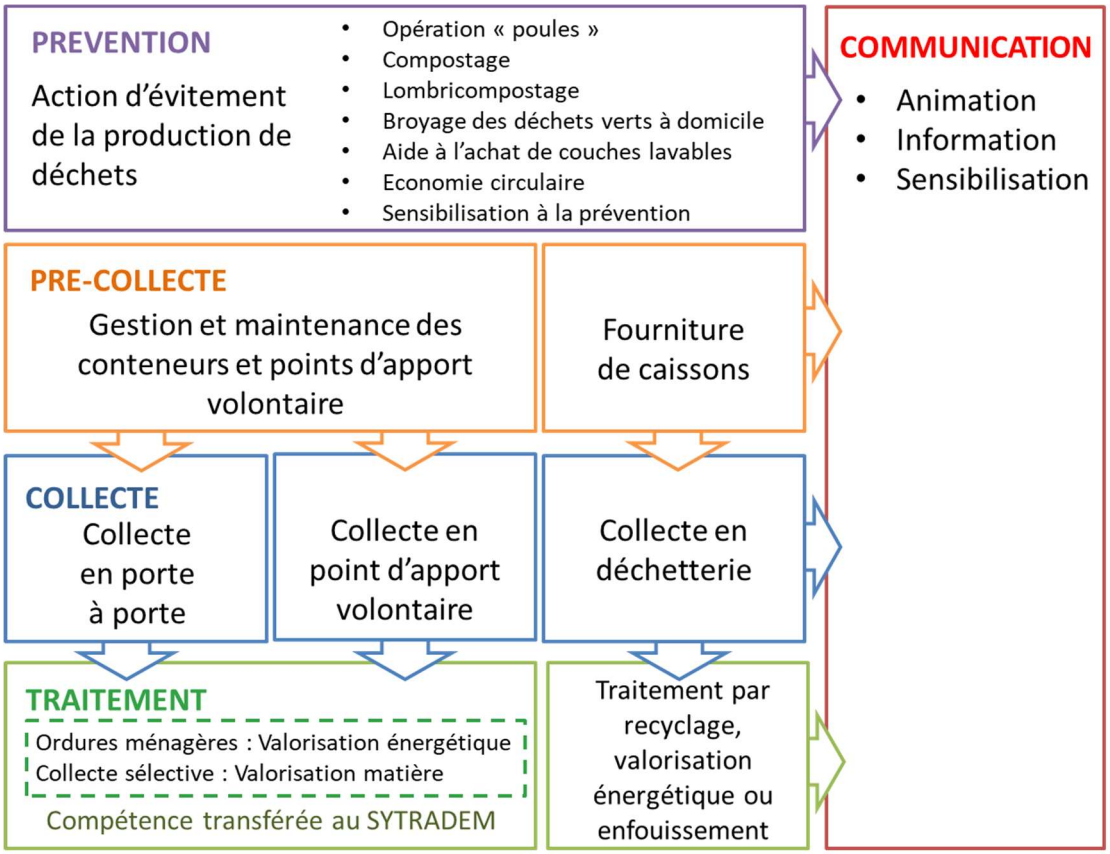

L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

Synthèse des compétences par type de déchets

Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verres	Emballages ménagers et papiers	Encombrants sur RDV	Déchetteries
Collecte	SIRMOTOM				
Traitement	Compétence transférée au SYTRADEM				

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 2. La prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Mais qu'est-ce que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

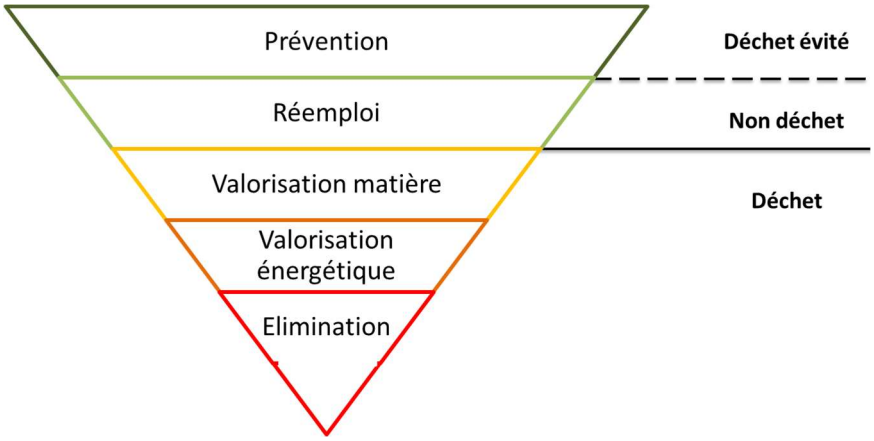

Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits, qui sont autant, si ce n'est plus importants, que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice global de réduction de déchets est de 90,25 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l'exception des collectes de « sapins, TLC» qui n'existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
OMR :	70,32 %	**Emballages ménagers et papiers**	152,56 %
Verres :	87,99 %	**Déchetteries et encombrants (hors gravats) :**	140,33 %

<u>Méthode de calcul :</u> Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2022 utilisées en 2025). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

2.2 Description des actions d'économie circulaire

2.2.1 Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été adopté le 12 février 2021. L'objectif de ce programme est la planification des actions de prévention du SIRMOTOM en vue de l'atteinte de ses objectifs (eux-mêmes fixés à partir des objectifs des plans de niveaux supérieurs (régional, national) et des spécificités locales du territoire). Le tableau ci-après présente une synthèse des actions qui y figurent et le calendrier prévisionnel de réalisation.

N° Action	Nom de l'action	En cours	2022	2023	2024	2025	2026
Thème 1	Être éco-responsable						
1.1	Développer l'éco-exemplarité au SIRMOTOM						
1.2	Développer l'éco-exemplarité dans les administrations du territoire						
1.3	Soutenir l'organisation de manifestations éco-responsables						
Thème 2	Sensibiliser						
2.1	Sensibilisation et animation de la thématique prévention						
2.2	Défi famille « Zéro déchet »						
Thème 3	Utiliser les instruments économiques						
3.1	Veille sur les instruments économiques						
Thème 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire						
4.1	Lutte contre le gaspillage alimentaire						
4.2	Accompagnement des établissements scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Thème 5	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets						
5.1	Promotion du compostage individuel						
5.2	Promotion du lombricompostage						
5.3	Promotion du compostage partagé						
5.4	Promotion du broyage des déchets verts						
5.5	Promotion du jardinage au naturel						
5.6	Promotion des poules chez les particuliers						
Thème 6	Augmenter la durée de vie des produits						
6.1	Développement de la collecte des textiles						
6.2	Développement du don pour réemploi						
6.3	Développement de la collecte préservante en déchetterie						
6.4	Promotion de la réparation						
Thème 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable						
7.1	Promotion du "Stop Pub"						
7.2	Promotion de la consommation de l'eau du robinet						
7.3	Ateliers « Faire soi-même »						
7.4	Promotion de l'utilisation des emballages réutilisables chez les commerçants et les particuliers						
7.5	Promotion des couches lavables						
Thème 8	Réduire les déchets des entreprises						
8.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets des entreprises						
Thème 9	Réduire les déchets du BTP						
9.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets du BTP						
Thème 10	Réduire les déchets marins						
10.1	Programme cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets marins						

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

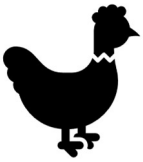

Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année, des foyers de son territoire, de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En 2025, le SIRMOTOM a doté de deux poules et un poulailler 30 foyers. Une participation de 20 € est demandée à chaque foyer volontaire et une étude des conditions d'accueil des poules est réalisée (présence de terrain suffisant, etc).

2.2.3 Compostage et lombricompostage

L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés gratuitement par le SIRMOTOM. En 2025, le nombre de composteurs distribués est de 377 (contre 678 en 2024, 464 en 2023, 254 en 2022, 354 en 2021, 253 en 2020, 239 en 2019 et 419 en 2018). Depuis 2007, 6 832 composteurs ont été livrés. A cela s'ajoute les sites de compostage partagés installés et les 6 sites accueillant les CityCompost. Ces dispositifs innovants permettent de rendre le compostage accessible à l'échelle des habitants du quartier ou de la commune à tous ceux qui n'ont pas la possibilité d'installer un équipement individuel à leur domicile.

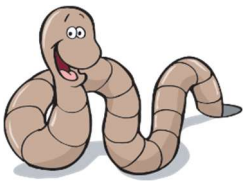

Le SIRMOTOM met également gratuitement à disposition des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, …). En 2025, 12 lombricomposteurs ont été distribués. Au total, 150 lombricomposteurs ont été distribués depuis le début de l'opération en 2014.

2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile

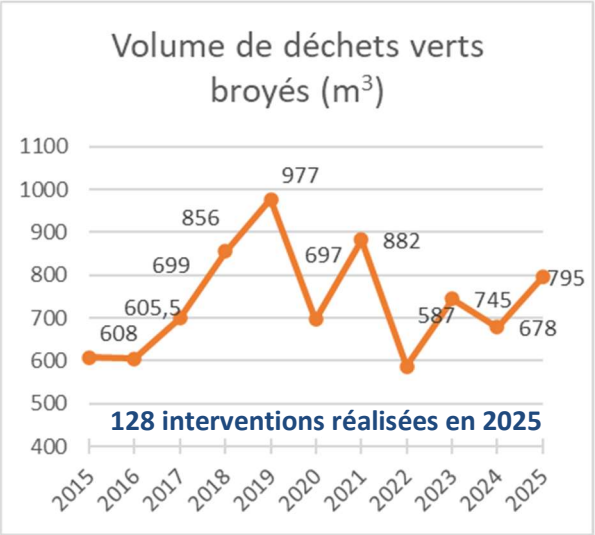

Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m³).

Ce service est également ouvert aux petites communes sans matériel qui en font la demande et peuvent profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien grâce à des messages sur les flux Facebook® et Instagram du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques locaux ou nationaux. On y retrouve en 2025 des participations aux opérations telles que la Fête de la Nature de Thoury-Férottes, la quinzaine « Tous au Compost ! » ou encore l'organisation régulière d'ateliers « faire soi-même » à la Foire de la Saint-Parfait ou à la Maison de TOM. L'ensemble des actions réalisées est développé plus en détails dans la partie communication de ce rapport.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

2.2.6 Textiles, linge de maison et Chaussures dit filière TLC

Cette année, les 56 bornes du territoire du prestataire « Le Relais » et les autres points de collecte de l'éco-organisme Refashion ont recueilli près de 140,12 tonnes de textiles, linge et chaussures. L'objectif est de valoriser la matière par de la réutilisation et du recyclage.

2.2.7 Promotion des couches lavables

L'opération initiée en 2018, consiste en un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants. Cette approche a pour objectif de lever le frein financier des parents « volontaires » afin de développer la thématique sur le territoire. L'utilisation de couches lavables représente un potentiel de réduction d'environ 254,5 kg/enfant/an.

29 familles dotées depuis le début de l'opération

Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, …). Depuis fin 2018, 29 soutiens financiers pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets.

2.2.8 Ateliers « Faire soi-même »

En 2019, le syndicat s'est engagé pour la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l'environnement, du détournement et de la récupération d'objets, de la réparation, etc. Pour ce faire, des ateliers thématiques intitulés « ateliers faire soi-même » ont été créés en direction des habitants du territoire. Le format de ces rendez-vous permet de :

- Appréhender une thématique ;
- Découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- Apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l'objet de l'atelier ;
- Echanger sur la prévention et les actions du syndicat.

En 2025, 17 ateliers ont été planifiés sous divers formats :

- Dans les espaces de rencontre avec les usagers, notamment la Maison de TOM ;
- Dans le cadre d'évènements avec les acteurs du territoire, comme la fête gauloise de Diant.

2.2.9 Repar'café et ressourcerie ambulante

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire, le SIRMOTOM a maintenu et enrichi en 2025 son action autour de la valorisation des petits appareils avec l'organisation de Répar'café réguliers.

Près de vingt Répar'Cafés ont été organisés tout au long de l'année, avec l'ajout d'une seconde occurrence de ces évènements à partir de mars 2025 à la Maison de TOM. Ces événements gratuits, ouverts à tous, permettent de prolonger la vie des objets du quotidien (petit électroménager, textile, vélo, etc.) grâce à l'intervention de bénévoles et de réparateurs solidaires. Appréciés du public pour leur convivialité et leur utilité, ils ont au cours de cette année consolidé leur rôle de rendez-vous incontournables sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par différents prestataires. Il en existe quatre types : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes. Ces prestations intègrent généralement deux parties : la « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés mais également l'étape de tri faite par l'usager, et la « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même :

- Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne le tri fait par l'usager, les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetterie), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.
- La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens nécessaires, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

3.1 La précollecte

3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS). Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, le volume des bacs distribués est ajusté à la taille des foyers (140/240/340 litres). Des volumes de 770 litres en ordures ménagères et de 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation…) est gérée par le prestataire (SEPUR). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.

Volume, nombre de bacs et nombre d'interventions par type réalisées en 2024 et 2025.

Types d'intervention	2024		2025	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
Volume total du parc en litres	7 860 750	4 890 020	7 804 460	4 858 080
Nombre total de bacs	26 614	21 749	26 115	20 915
Dotation	303	276	259	234
Echange	208	226	161	209
Retrait	141	37	42	15
Remplacement conteneur cass	525	520	402	427
Remplacement conteneur volé	60	12	43	19
Remplacement conteneur brûl	19	10	5	6
Roue ou couvercle cassée	28	49	55	171

<u>Remarques</u> : Suite aux changements de prestataire de collecte, la migration du fichier de données avec les années antérieures présente quelques incohérences en ce qui concerne le volume total du parc en litres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « erreur de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM. En 2025, le collecteur a procédé à 4 373 refus de collecte (contre 4 373 en 2024, 1 028 en 2023, 1 103 en 2022, 1 334 en 2021, 2 687 en 2020, 2 929 en 2019, 1 489 en 2018 et 2 206 en 2017).

Nombre de refus de collecte 2025 par commune.

Communes	Nombre de refus	Communes	Nombre de refus
Balloy	13	**Laval-en-Brie**	24
Barbey	0	**Lorrez-le-Bocage**	45
Bazoches-les-Bray	30	**Marolles-sur-Seine**	97
Blennes	3	**Misy-sur-Yonne**	3
Brosse-Montceaux (la)	16	**Montereau fault-Yonne**	1393
Cannes-Ecluse	231	**Montigny-Lencoup**	79
Chapelle-Rablais (la)	43	**Montmachoux**	8
Chatenay-sur-Seine	46	**Noisy-Rudignon**	24
Chevry-en-Sereine	4	**Saint-Germain-Laval**	78
Courcelles-en-Bassée	7	**Salins**	78
Coutençon	21	**Thoury-Ferrottes**	36
Diant	4	**La Tombe**	13
Dormelles	79	**Varennes-sur-Seine**	109
Egligny	8	**Vaux-sur-Lunain**	50
Esmans	9	**Villebéon**	15
Flagy	21	**Villemaréchal**	48
Forges	14	**Villeneuve-les-Bordes**	41
Grande-Paroisse (la)	100	**Ville-Saint-Jacques**	99
Gravon	25	**Voulx**	85
Gurcy-le-Châtel	46	**TOTAL**	**3 045**

3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2025, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte-à-porte.

L'ensemble de la population du territoire a accès pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables à un des modes de collecte suivants :

- Porte-à-Porte (PAP) ;
- Point d'Apport Volontaire (PAV) ;
- Point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables et papiers.

Concernant les autres recyclables secs comme les verres et les Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC), des points d'apport volontaire (aériens, semi-enterrés et enterrés) sont disponibles sur le territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (171 colonnes verres, 56 points TLC).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

3.3.1 Points d'apport volontaire

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés (PAV) répartis sur les 39 communes pour la collecte des verres, des emballages ménagers recyclables et papiers, des ordures ménagères résiduelles et des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC).

Fin 2025, étaient implantées sur le territoire :

- 67 bornes d'apport volontaire Ordures Ménagères (2 aériennes, 65 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 58 bornes d'apport volontaire Emballages recyclables et papiers (3 aériennes, 55 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 171 bornes de collecte Verres (121 aériennes, 50 semi-enterrées ou enterrées) ;
- 56 points de collecte des TLC (majoritairement des bornes aériennes de collecte Le Relais sur le domaine public).

Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire appartenant au SIRMOTOM sont assurés par le collecteur (exclues les bornes implantées par les communes, bailleurs et bornes privées). Chaque point d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion (https://www.sirmotom.fr/les-apports-volontaires/emplacements-par-commune.html).

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.

Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants pour la collecte en apport volontaire

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	**Exploitants**	**Mode de dépôt**	**Points de collecte**	**Densité***
Ordures ménagères	SEPUR	Borne aérienne ou semi-enterrée ou enterrée	67	1 borne pour 850 habitants
Emballages ménagers recyclables et papiers	SEPUR		58	1 borne pour 982 habitants
Verres	SEPUR		171	1 borne pour 333 habitants
Sapins de Noël	SEPUR	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 095 habitants
Textiles	Le Relais	Point de collecte / Borne aérienne	56	1 point de collecte pour 1 017 habitants
Piles	SIRMOTOM	Bornes à piles	47	1 borne pour 1 212 habitants

** Calcul réalisé sur la base de la population municipale (56 972 hab.)*

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

3.3.2 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation est confiée dans le cadre d'un marché public à une entreprise privée (marché accordé en date du 21/11/2022 pour une durée de 8 ans à la société SEPUR). Dans ce cadre, le prestataire assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La collecte se répartit en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables et papiers et les emballages en verres.

D'autres flux sont concernés par ce type de collecte : les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) et les piles. Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec Refashion et le Relais. Ce dernier assure la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des TLC collectés. Quant aux piles et petites batteries usagées, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des structures demandeuses (mairies, établissements scolaires, résidences séniors), du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage et le dépôt en déchetterie sur demande.

3.3.3 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisés pour la collecte en point d'apport volontaire (PAV) en 2025.

Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte des PAV (Principaux flux 2025)

	SEPUR
Km Ordures ménagères et Emballages ménagers recyclables et papiers	11 333 km
Km Verre	22 952 km
Km Total :	**34 285 km**
Consommation gazole (L)	**13 914 L**
Conso moyenne (L/100km)	**40,58 L / 100km**
Nombre de véhicules :	SEPUR : 1 camion grue MINERIS (prestataire SEPUR VERRE) : 1 camion grue

3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte

3.4.1 Collecte en porte-à-porte

Cette prestation est confiée dans le cadre d'un marché public à une entreprise privée (marché accordé en date du 21/11/2022 pour une durée de 8 ans à la société SEPUR). Dans ce cadre, le prestataire assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des emballages ménagers et papiers et des sapins ainsi que la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation…). Le SIRMOTOM s'occupe quant à lui de la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

3.4.2 Parc des camions de collecte

Le tableau ci-après synthétise les principales informations relatives au parc des camions de collecte utilisés pour la collecte en porte-à-porte en 2025.

Kilométrage parcouru et gazole consommé pour la collecte en PAP (Principaux flux 2025)

	SEPUR
Km Total Ordures ménagères et Emballages ménagers recyclables et papiers	**226 375 km**
Consommation gazole (en litre)	**139 635 L**
Conso moyenne (L/100km)	**61,68 L / 100km**
Nombre de véhicules :	2 bennes 19T + 7 bennes 26T + 1 micro benne + 1 fourgon 20m^3

3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population.

Détail des différents flux collectés, des exploitants et des contenants en 2025 pour la collecte en PAP.

Collecte en porte-à-porte			
Flux	**Exploitants**	**Fréquence de collecte**	**Contenant**
Ordures ménagères	SEPUR	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	SEPUR	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune

** Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose pour la commune de Montereau-fault-Yonne. Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.*

3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

3.5 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) à la demande

En 2022 le syndicat a expérimenté un service de collecte des encombrants sur RDV. Ce nouveau système avait pour principaux objectifs de :

- Permettre le tri et la valorisation par recyclage des encombrants collectés. En effet, la méthode de collecte en bennes avec compaction obligeait à envoyer ces encombrants en installation de stockage de déchets. Cette solution devait évoluer afin de respecter les obligations règlementaires de tri à la source ;
- Maitriser l'impact de l'augmentation tarifaire de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) relative au stockage des déchets non dangereux qui augmente chaque année avec pour objectif d'atteindre 65 euros la tonne en 2025 (contre 25 euros en 2020) ;
- Faire correspondre la collecte avec le moment effectif où les usagers ont besoin du service de collecte des encombrants ;
- Eviter les nombreux dépôts de déchets qui peuvent survenir plusieurs jours avant la date de collecte officielle des encombrants ;
- Eviter les dépôts non-conformes au règlement correspondant aux déchets qui restent après le passage du prestataire en charge de la collecte.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Au 1er janvier 2023, ce service a été généralisé et permet ainsi de faire enlever ses encombrants (catégories de déchets acceptées en déchetterie) sur rendez-vous, pour un volume total maximum de 5m³ et ce jusqu'à 4 fois par an. Cette prestation est réalisée contre participation financière de l'usager (5 € le premier enlèvement, 10 € le second, 15 € le troisième et 20 € le quatrième) et le coût résiduel est supporté par le syndicat.

Détail des différents flux collectés, des exploitants en 2025 pour la collecte sur RDV.

Collecte sur RDV			
Flux	**Exploitants**	**Fréquence de collecte**	**Contenant**
Encombrants sur RDV	Monsieur Arnaud RENNER	Sur RDV	Déposés au sol sur le trottoir ou à domicile

Encombrants sur Rendez vous	2022	2023	2024	2025
Nbr de RDV - 5m³	380	1 215	1 528	2 351
Volume théorique maximum	1 900	6 075	7 640	11 755
Nombre d'interventions	380	888	1528	2 351

	Détail du nombre de RDV encombrants par tranche de 5m³ par commune								
COMMUNES	2022*	2023	2024	2025	COMMUNES	2022*	2023	2024	2025
Balloy		12	14	32	Diant		7	5	7
Bazoches les Bray		9	6	15	Esmans		30	37	42
Chatenay sur seine		15	38	55	Forges		4	16	12
Coutençon		4	8	15	Grande Paroisse (la)	52	112	94	150
Egligny		1	12	14	Laval en Brie		7	15	12
Gravon		8	2	2	Marolles sur seine		74	38	84
Gurcy le Chatel		14	19	35	Misy sur Yonne		27	23	66
Montigny Lencoup		18	13	62	Montereau Fault Yonne	98	331	587	663
La Tombe		9	5	7	Montmachoux		5	7	9
Villeneuve les Bordes		13	20	35	Noisy Rudignon		29	15	26
Dormelles		25	21	40	Saint Germain Laval	47	113	97	137
Flagy		9	5	20	Salins		23	20	72
Villemaréchal		13	23	15	Thoury Férottes		4	2	28
Ville Saint Jacques		13	20	43	Varennes sur Seine	46	107	146	274
Barbey		7	1	3	Voulx		20	33	72
Blennes		7	6	27	Lorrez le Bocage		32	32	58
Brosse Montceaux (la)		19	25	37	Vaux sur Lunain		2	20	0
Cannes Ecluse	70	52	58	99	Villebéon		13	12	24
Chevry en Sereine		5	15	21	Chapelle Rablais (la)		21	14	30
Courcelles en Bassée		0	4	3	Non renseignées	67	1	0	5

*En 2022, il s'agissait d'une expérimentation initialement lancée sur quelques communes. Après la généralisation début 2023, les conditions ont été adaptées et le nouveau marché a été allotit en fonction de trois zones géographiques.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

3.6 Collecte des déchets occasionnels (encombrants) en déchetterie

Le marché d'exploitation des déchetteries a été attribué à la société Aubine-Veolia Propreté le 1er février 2025 pour une durée de 5 ans. Le délégataire assure la gestion des déchetteries : accueil des usagers, gestion des enlèvements des caissons de déchetterie et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités. Le SIRMOTOM gère la fourniture des caissons, la gestion des problématiques liées aux éco-organismes et contrôle l'exécution des missions confiées à l'exploitant.

3.6.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont historiquement à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

La déchetterie de Montereau-Fault-Yonne a fait l'objet de travaux de rénovation et d'extension durant l'année 2024 et sa réouverture a été possible dès le 6 janvier 2025. Pendant toute la durée des travaux, une déchetterie temporaire a été ouverte afin d'assurer la continuité de service auprès des usagers.

En complément de ces deux déchetteries et suite à la fermeture de plusieurs déchetteries du SMETOM-GEEODE auxquels les habitants du nord de notre territoire pouvaient accéder dans le cadre d'une convention, le SIRMOTOM a mis en place un point de collecte de proximité. Ainsi, depuis le 7 juin 2023, une mini-déchetterie temporaire située sur la commune de Montigny-Lencoup permet de répondre aux besoins des habitants et de poursuivre le tri et la valorisation des déchets collectés.

Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

11 Rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-fault-Yonne

Déchetterie de Voulx
Route de Saint-Ange
77940 Voulx

Déchetterie de Montigny-Lencoup
Rue du Cocheret,
77520 Montigny-Lencoup

Ces déchetteries, à disposition des usagers sur le territoire du SIRMOTOM, permettent de déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Tous les détails sur les déchets acceptés en déchetterie sont précisés dans le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question, les usagers peuvent également se renseigner en appelant :

N° Vert 0 800 45 63 15
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Conditions d'accès

Particuliers : Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété, signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'usager doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants et limité à 52 m³ par an.

Professionnels : Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m³ par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

3.6.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouverture et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

Horaires des déchetteries du SIRMOTOM

Horaires d'ouverture (hiver) du 1er octobre au 31 mars

	Montereau	Voulx	Montigny-Lencoup
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mardi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h	Fermé

Horaires d'ouverture (été) du 1er avril au 30 septembre

	Montereau	Voulx	Montigny-Lencoup
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	9h30 à 12h / 14h à 17h
Dimanche	8h30 à 12h30	8h30 à 12h30	Fermé

Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

3.6.3 Fréquentation

Après une forte augmentation des visites entre 2020 et 2021 suite à la période post-crise sanitaire (+ 14 339 visites), la fréquentation sur les déchetteries de Montereau et de Voulx s'est stabilisée entre 2021 et 2022 (+ 148 visites). La hausse du nombre de visite a ensuite repris dès 2023 (+ 4 547 en 2023 et s'amplifie en 2024 alors même que la déchetterie à MFY était une installation temporaire (+ 7 261). En 2025 la hausse de fréquentation s'est poursuivie (+ 4 506) :

- Plus 1 233 visites sur la déchetterie de Voulx par rapport à 2024 ;
- Plus 3 273 visites sur la déchetterie de Montereau par rapport à 2024 ;

Fréquentation entre 2023 et 2025 dans les déchetteries du SIRMOTOM

Déchetteries	Visites Voulx			Visites Montereau / Montigny		
Type de tiers	**2023**	**2024**	**2025**	**2023**	**2024**	**2025**
Association	19	53	38	88	139	130
Collectivité	181	168	171	1 082	1 180	1 187
Hors catégorie	24	106	82	959	1 159	1 200
Particulier	22 994	25 590	26 831	44 550	48 611	51 134
Professionnel hors territoire	1	5	3	23	5	0
Professionnel	45	128	235	440	593	823
Résidence secondaire	640	591	514	337	316	362
Total	**23 904**	**26 641**	**27 874**	**47 479**	**52 003**	**55 276**

A noter :

- Les collectes des déchets encombrants sur RDV rejoignent le réseau des déchetteries du SIRMOTOM (une partie des passages sont comptabilisés dans la catégorie (hors catégories)).
- Les visites des usagers à la déchetterie de Montigny-Lencoup sont comptabilisées avec Montereau.

3.7 Evolution de l'organisation de la collecte

Simplification du tri : Depuis du 1er janvier 2023, tous les emballages et les papiers sont collectés directement dans les bacs et bornes « jaunes ». Le parc de PAV papier et la collecte des papiers administratifs sont donc supprimés.

Collecte en porte-à-porte : Aucune évolution des fréquences de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables et papiers n'est envisagée.

Collecte des encombrants : Depuis début 2023, un système de collecte des encombrants sur rendez-vous rendu nécessaire par les évolutions règlementaires a été généralisé.

Collecte en point d'apport volontaire : Les derniers conteneurs disponibles issus du plan de modernisation 2020-2023 ont été installés et mis en service (pour un total de 92 colonnes installées et mises en service). Un nouveau plan de déploiement est en cours de préparation.

Collecte en déchetterie : Des travaux de rénovation/extension de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne ont eu lieu pendant toute l'année 2024. Pendant ces travaux, une déchetterie mobile a été installée au 15 rue de la grande Haie par le prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries afin d'assurer la continuité de service. La nouvelle déchetterie a été mise en exploitation le 06 janvier 2025 au 11 rue des Prés Saint Martin. Une mini déchetterie temporaire a également été créée depuis 2023 sur la commune de Montigny-Lencoup.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan

Evolution des tonnages de déchets collectés (hors déchetterie)

Flux	Tonnages 2010	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Ratio en Kg/hab	Evolution 2024-2025	Evolution 2010-2025
OMR PAP	19 791,00	15 321,59	15 475,92	14 737,77	258,68	-4,77%	
OMR PAV	0	1 038,71	1 166,98	1 147,07	20,13	-1,71%	
OMR Total	17 774,80	16 360,30	16 642,90	15 884,84	278,82	-4,55%	-10,63%
EMB PAP	696,00	1 771,41	2 045,02	2 121,52	37,24	3,74%	
EMB PAV	0	156,12	91,48	104,00	1,83	13,69%	
PAPIERS PAV	582,00	0	0	0	0	0,00%	
PAPIERS ADMIN PAP	0	0	0	0	0	0,00%	
EMBALLAGES & PAPIERS Total	1 278,00	1 927,53	2 136,50	2 225,52	39,06	4,17%	74,14%
VERRES PAV	1014	1 046,46	1 042,40	1 018,82	17,88	-2,26%	0,48%
SAPINS PAV	0	17,08	15,70	18,66	0,33	18,85%	
TLC PAV	0	205,80	206,8	140,12	2,46	-32,24%	

* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (56 833 hab.)

D'après « Déchets chiffres-clés - Edition 2023 » de l'ADEME, les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 20 % des OMR soit 3 176,97 tonnes et 15% des collectes sélectives soit 486,65 tonnes (Verres/Emballages & Papiers).

A noter :

- **Collecte des encombrants :** La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous. Ces encombrants rejoignent ensuite les déchetteries du SIRMOTOM et les tonnages de ce flux d'encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.
- **La collecte des sapins de Noël** est assurée par SEPUR. Jusqu'à mi-janvier, des points de dépôts exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune. Le syndicat assure la coordination, la communication et la fourniture de la signalétique pour cette opération.

- **Papiers Administratifs (PaP) et JRM (PAV) :** Ces collectes ont rejoint celles des emballages du fait du passage à l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023.
- **Des points de collecte de piles** sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du territoire du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande auprès du syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie puis comptabilisé avec le flux déchetterie.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Le détail des tonnages collectés par flux sur les déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

Tonnages collectés en déchetterie - Bilan général

Typologie de déchets	Tonnage Voulx 2025	Tonnage Montereau 2025	Tonnages Montigny 2025	Tonnage Global 2024	Tonnage Global 2025	Différence Tonnage 2024-2025	% différence 2024-2025
Gravats	707,30	2 310,56	107,40	2 296,88	3 125,26	828,38	36,07%
Déchets verts	836,20	1 867,24	129,96	2 858,01	2 833,40	-24,61	-0,86%
Tout-venant incinérables	498,98	1 109,64	81,96	1 714,82	1 690,58	-24,24	-1,41%
Tout-venant encombrants	432,24	1 104,40	74,24	2 536,88	1 610,88	-926,00	-36,50%
Mobilier (Ecomaison)	438,28	1 242,66		1 136,76	1 680,94	544,18	47,87%
Bois (Ecomaison)	291,38	706,68		726,10	998,06	271,96	37,45%
Mélange (Ecomaison)	130,14	502,40		398,02	632,54	234,52	58,92%
Plastique (Ecomaison)	16,76	33,20		12,64	49,96	37,32	295,25%
Jouets (Ecomaison)	0,00	0,38		0,00	0,38	0,38	0,00%
ABJ (Ecomaison)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00%
Plâtre non valorisable	166,52	347,30		828,54	513,82	-314,72	-37,98%
Plâtre valorisable	48,41	338,20		0,00	386,61	386,61	100,00%
Ferrailles	129,68	242,77		296,72	372,45	75,73	25,52%
Carton	38,80	75,22		50,96	114,02	63,06	123,74%
Pneus non valorisables	9,14	18,34		48,22	27,48	-20,74	-43,01%
Pneus valorisables (Aliapur)	5,98	33,76		24,24	39,74	15,50	63,96%
DEEE (Ecologic)	110,98	191,55		220,87	302,53	81,66	36,97%
ASL (Ecologic)	0,33	0,00		2,69	0,33	-2,36	-87,61%
ABJth (Ecologic)	2,60	3,88		2,00	6,48	4,48	224,00%
DMS (DD Eco DDS)	16,42	34,10		45,35	50,52	5,17	11,40%
DMS (DD hors EcoDDS)	12,08	32,89		30,54	44,98	14,44	47,29%
Huile de vidange	7,83	9,90		14,13	17,73	3,60	25,48%
Piles	0,76	1,43		1,88	2,19	0,31	16,28%
Huile végétale	0,40	1,34		1,22	1,74	0,52	42,49%
Capsules Nespresso	0,43	0,30		0,51	0,73	0,22	43,14%
Ampoules et néons	0,24	0,68		1,49	0,93	-0,56	-37,88%
Batteries	1,58	0,48		1,00	2,06	1,06	105,60%
Radiographies	0,05	0,00		0,00	0,05	0,05	
Cartouches d'encre	0,04	0,13		0,19	0,17	-0,03	-14,06%
Casseroles et poêles usagées	0,10	0,09		0,00	0,19	0,19	
Bouteilles de gaz	337 unités	728 unités		526 unités	1065 unités	539 unités	102,47%
Extincteurs	132 unités	263 unités		277 unités	395 unités	118 unités	42,60%
Total hors gravats	**2 758,07**	**6 656,29**	**286,16**	**9 817,01**	**9 700,52**	**427,70**	**4,36%**
Total	**3 465,37**	**8 966,85**	**393,56**	**12 113,89**	**12 825,78**	**1 256,08**	**10,37%**

N.C. : Non Communiqué

Depuis 2011, une tarification est en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons et ferrailles sont acceptés à titre gracieux. Les dépôts de mobiliers sont également gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMaison. En 2025 1 335 m^3, 1 381 litres et 10,5 unités de déchets ont ainsi été collectés.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Bilan et analyse 2025 :

Au global (PAP, PAV et déchetteries), les tonnages collectés par le syndicat en 2025 sont stables (32 156,49 tonnes) par rapport à ceux de l'année 2024 (32 156,49 tonnes). Depuis 2010 (32 471,02 tonnes) cela représente une diminution globale de 1,1% des tonnages. Ramenée à la population qui elle est en augmentation relativement constante, et hors gravats, la production de déchets est passée de 563,76 kg/hab./an en 2010 à 508,82 kg/hab. an en 2025. Cela représente une diminution de 6,45% à mettre en regard de l'objectif de réduction fixé dans notre PLPDMA conformément à l'objectif régional qui est de -15% en 2030.

Evolution et détails de la production de déchets du SIRMOTOM (en tonnes selon l'année)

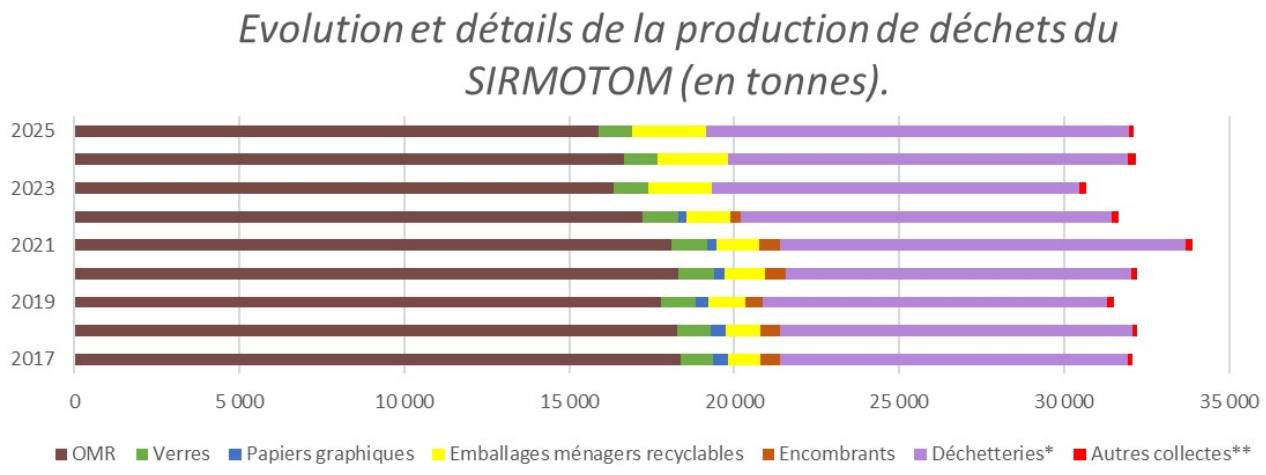

** inclus les déchets professionnels et les déchets des collectes des RDV SOS encombrants / ** TLC (Textiles, Linge et Chaussures), Sapins*

Plus en détails, une amélioration constante des tonnages de déchets orientés vers les installations de tri/recyclage est constatée. En effet, les ordures ménagères résiduelles sont en baisse constante depuis 2010 avec un niveau historiquement bas atteint en 2025 (15 884,84 tonnes / 278,82 kg/hab.).En parallèle les emballages ménagers recyclables représentent une part toujours plus importante des déchets collectés (3 244,34 tonnes / 56,95 kg/hab. en 2025 (emballages recyclables/papiers/verre) contre 1740,85 / 34,27 kg/hab. tonnes en 2010) ce qui confirme l'appropriation du geste de tri par les usagers. Enfin, même si les tonnages des déchetteries sont plutôt élevés en 2025, la multiplication des filières de tri permet de recycler et valoriser toujours plus de déchets et donc de diminuer les quantités envoyées vers l'enfouissement (1 610 tonnes en 2025 contre 2525,16 tonnes en 2010).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles et des tout venants incinérables, des emballages ménagers et papiers, et du verre sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

Emballages ménagers et papiers

Collectés par le prestataire Sepur en porte-à-porte et en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Sepur directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

Déchets des autres collectes

Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Encombrants sur RDV / Rejoignent les déchetteries du SIRMOTOM et apparaissent donc dans leurs flux ;
- Sapins de Noël en apport volontaire /Phytorestore ;
- Verres en PAV / Recyclage par Verallia.

Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants.

Exemples de quelques-uns des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustifs)

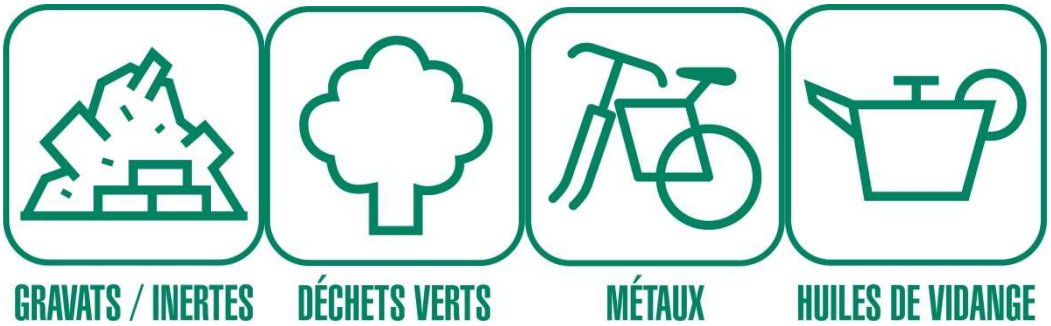

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Flux des déchetteries et leurs exutoires.

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2025
Gravats	PAPREC –ISDI+ de Chèze	Stockage	3 125,26
Déchets verts	Phytorestore, Ferme de l'Abondance	Compostage	2 833,40
Tout-venant Incinérables	UVE Montereau	Valorisation énergétique	1 690,58
Tout-venant encombrants	REP Foujou-Moisenay	Stockage	1 610,88
DEA (Mobilier, jouets ABJ)	Ecomaison	Valorisation matière	1680,94
Plâtre non valorisable	Tais Bonneuil sur Marne	Stockage	513,82
Plâtre valorisable	Valobat	Valorisation matière	386,61
Ferrailles	Trente-trois	Valorisation matière	372,45
Cartons	Depolia	Valorisation matière	114,02
Pneus non valorisables	Erric pneu, Depolia	Valorisation énergétique	27,48
Pneus valorisables	Aliapur	Valorisation matière	39,74
DEEE	OCAD3E et Ecologic	Valorisation matière	302,53
ASL (Ecologic)	Ecologic	Valorisation matière	0,33
ABJth (Ecologic)	Ecologic	Valorisation matière	6,48
Déchets dangereux	EcoDDS via CHIMIREC, La SMAB	Traitement spécialisé	95,50
Huile de vidange	Cyclévia	Valorisation matière	17,73
Piles	CorePile	Valorisation matière	2,19
Huile végétale	Dielix	Valorisation matière	1,74
Capsules Nespresso	Suez	Valorisation matière	0,73
Ampoules et néons	Ecosystem	Valorisation matière	0,93
Batteries	Trente trois	Valorisation matière	2,06
Radiographies	Recyl M	Valorisation matière	0,05
Cartouches d'encre	Printerre	Valorisation matière	0,17
Casseroles et poêles usagées	Groupe SEB	Valorisation matière	0,19
Petites bouteilles de gaz	Denat environnement	Valorisation matière	1065 unités
Extincteurs	Denat environnement	Valorisation matière	395 unités

Remarque 1 : Les verres et papiers collectés en PAV sur les déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 2 : Les textiles, linge de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière TLC gérée par Refashion, via l'opérateur de collecte (Le Relais).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

6.1 Capacité et tonnages traités

6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les tout-venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.

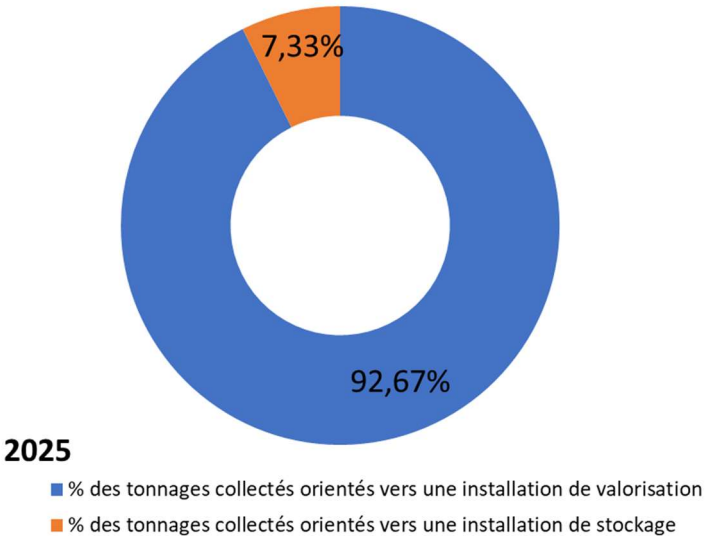

6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2010 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010	100,00%	58,95%	75,32%	67,28%	60,80%	74,55%	47,25%

<u>Méthode de calcul</u> : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2022 utilisées en 2025). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.

6.1.3 Tonnages traités

En 2025, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élèvent à un total de 17 575,42 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri à Vaux-le-Pénil via le SYTRADEM, sont composés de 2 225,52 tonnes d'emballages ménagers recyclables et papiers.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Les déchets des autres collectes spécifiques de 2025 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 18,66 tonnes de sapins de Noël en PAV:
  Compostage chez Phytorestore ;
- 1 018,82 tonnes de verre en PAV :
  Recyclage par Verallia ;
- Encombrants sur RDV :
  Rejoignent les flux des déchetteries du SIRMOTOM.

Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

6.2 Refus de tri et performance

6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Rappelons que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les produits de celle-ci. En cas de doute sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri ont évolué avec le passage à l'extension des consignes de tri qui accepte de nouveaux déchets (pots de yaourt, films plastiques, barquettes…) et les papiers qui étaient auparavant collectés séparément. Tout au long de l'année, le SYTRADEM a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers et des papiers dont les résultats sont présentés ci-après.

Résultats des caractérisations des flux « emballages recyclables et papier » (données SYTRADEM)

Catégories	Sous-catégories	2023	2024	2025
Fibreux	JRM	15,91%	10,33%	8,25%
	Carton ondulé (bruns, imprimés)	9,85%	11,32%	18,31%
	Carton plat (Cartonnettes)	23,24%	20,89%	12,11%
	Carton (Non emballages)	0,00%	0,00%	0,00%
	Gros de Mag (Papiers, cartons en mélange)	6,77%	10,96%	16,26%
	Tetra pack (ELA)	1,96%	1,77%	2,19%
Plastiques	PET CLAIR (Bouteilles transparentes et bleues)	10,25%	10,21%	9,44%
	FLUX EN DEVELOPPEMENT (Bouteilles colorées, barquettes, polystyrène, PET opaque, bouteille sleeve)	5,20%	4,77%	3,18%
	PEHD (PE PP, bouteilles, flacons, pots et barquettes)	4,03%	5,17%	5,97%
	Films plastique (Sacs, sachets, films plastique de taille moyenne)	2,74%	3,47%	4,36%
Métaux	Ferraille	3,85%	3,47%	3,09%
	Aluminium	1,28%	1,23%	0,83%
Refus				
	Fines (<82mm)	1,83%	3,70%	6,36%
	Refus process tri (bouteilles noires/marrons, emballages complexes, grands films…)	0,45%	0,30%	0,24%
	Refus habitants (Autres indésirables : OM, non emballages, emballages non vidés, verre…)	12,64%	12,42%	9,39%
	Refus total	**14,92%**	**16,42%**	**15,99%**
	Nbr de caractérisation	**35**	**19**	**12**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Au centre de Vaux-le-Pénil, le tri des emballages ménagers et papiers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.

Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers et papiers
Tonnages entrants 2024	2 121,002
Taux de refus 2024 (caractérisation)	15,99%
Tonnages refus 2024	400,179
Tonnages sortants 2024	1 500,524

Source : données SYTRADEM

Alors que le taux de refus issus des 12 caractérisations réalisées en 2025, se situe à 15,99%, le taux de refus opérationnel pris en compte est de 18,87 % sur la base des données transmises par le centre de tri/Sytradem.

6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite « FREC », présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations, le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant :

- La capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (77 000 tonnes/an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justiciables du terme de « valorisation énergétique »).
- Les installations de tri utilisées.

6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne ainsi que sur le devenir des refus de tri.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à étoffer ses opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir une incidence nulle sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri concourent également à l'objectif de diminution des impacts environnementaux.

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires (collecte PAP et PAV) est actuellement un indicateur pour quantifier l'effet de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.

Kilométrage total	2021	2022	2023	2024	2025
Km total	196 824 km	202 072 km	231 766 km	237 937 km	260 660 km
Litres gazole total	169 299 Litres	157 813 Litres	132 955 L	130 591 Litres	153 549 Litres
Conso moyenne (Litres/100km)	86,02 Litres / 100km	78,10 Litres / 100km	57,37 Litres / 100km	54,88 Litres / 100km	58,91 Litres / 100km

Remarques : La collecte des encombrants, celles des déchetteries et les rechargement et transport des emballages ménagers et papiers ne sont pas comprises dans les données présentées ci-dessus.

Les bennes de collecte en porte à porte du prestataire de collecte SEPUR utilise notamment l'OLEO100 ce qui permet sur l'année 2025 une réduction des émissions de CO_2 de 289,76 tonnes d'équivalent CO_2 (réduction de minimum 60% en comparaison au gasoil).

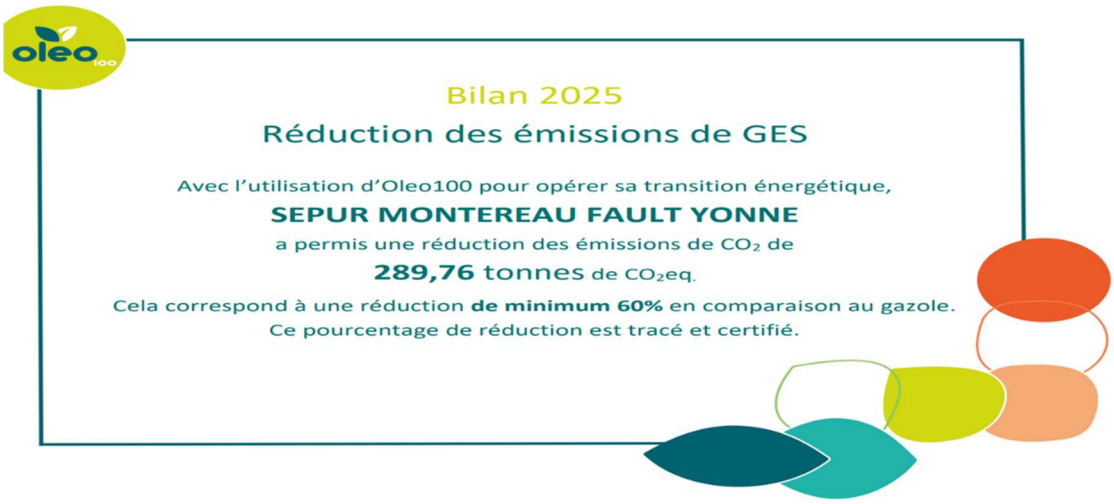

Enfin, concernant l'impact des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (éco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées…). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages liés au transport vers les sites de traitement.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM au 31.12.2025 est composée de 12 agents répartis dans différents services.

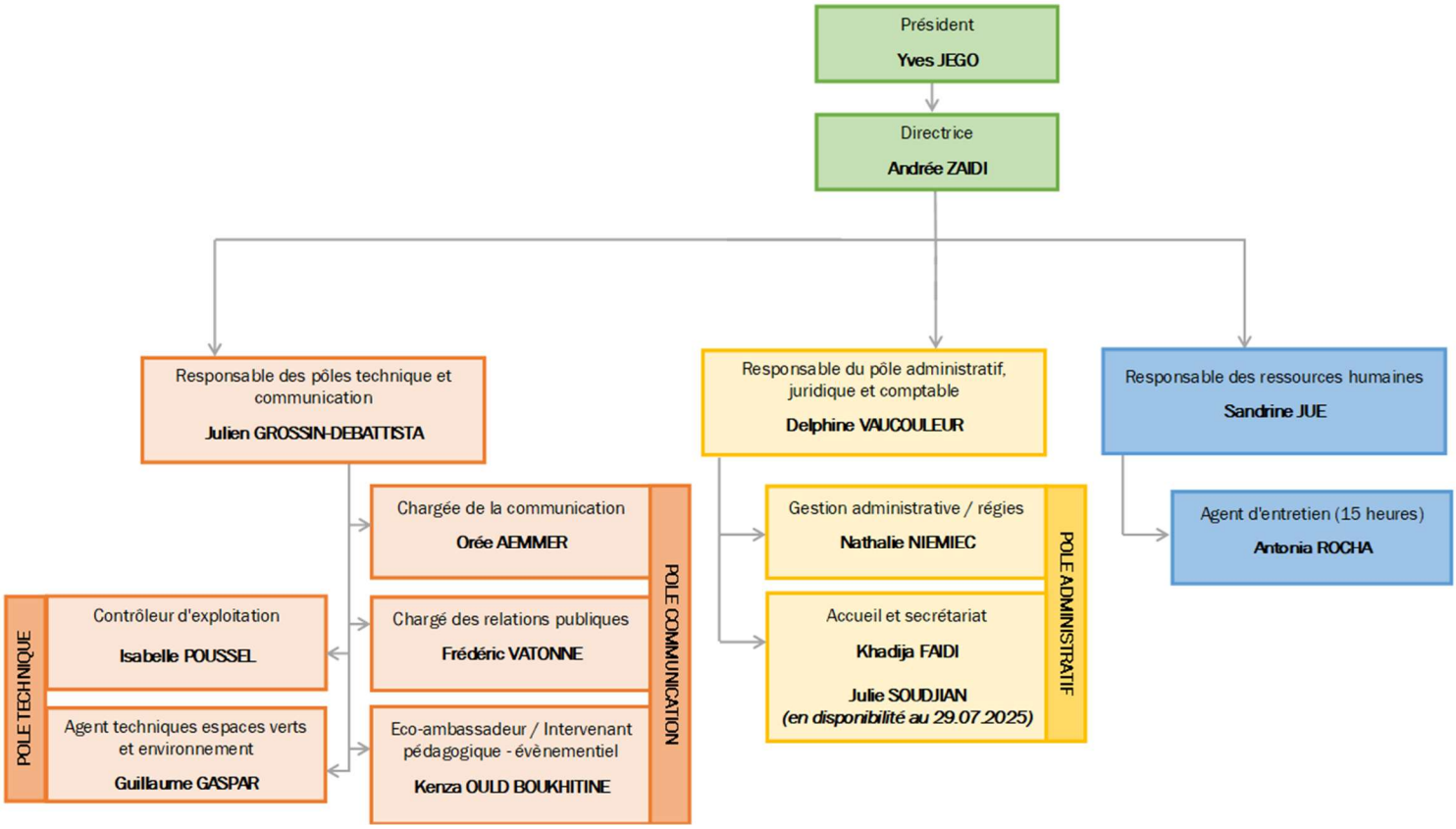

8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture de contenants

- **ESE** (bacs) ;
- **Les copains de l'Almont** (composteurs) ;
- **Ortie** (CityCompost) ;
- **Quadria** (PAV) ;

Gestion des contenants et collectes

- **Aubine – Véolia Propreté**
  - Exploitation des déchetteries ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

- **Sepur :**
  - Collecte en porte à porte ;
  - Collecte des points d'apport volontaire ;
  - Collecte des dépôts sauvages ;
  - **Mineris :** Collecte des points d'apports volontaire « VERRE » ;
  - **Teos :** Nettoyage des PAV

- **M. Arnaud RENNER** (Collecte des encombrants sur RDV) ;

Acteurs du traitement

SYTRADEM : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne :

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;
- **SMICTOM-LOMBRIC** (Tri des emballages ménagers recyclables et des papiers) ;

Phytorestore (sapins) ;

Déchetteries

- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytorestore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **REP Moisenay-Fouju** (encombrants) ;
- **Paprec ISDI+ Chèze** (gravats) ;
- **Trente-trois** (batteries) ;
- **Depolia** (cartons) ;
- **Depolia** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Tais - Bonneuil sur Marne** (plâtre non valorisable) ;
- **Valobat** (plâtre valorisable) ;
- **Dielix** (huiles de friture) ;
- **Denat environnement** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Trente-trois** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Printerre** (cartouches d'encre) ;
- **Cyclevia** (huiles de vidange) ;
- **Groupe SEB** (Casseroles et poêles usagées) ;

Eco-Organismes

- **CITEO** (emballages ménagers recyclables et papiers) ;
- **Refashion** (TLC) : LE RELAIS (opérateur de collecte) ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E et ASL et ABJtjh) : SEMAVERT ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) : CHIMIREC (opérateur de collecte) ;
- **Ecomaison** *(meubles, jouets et ABJ) :* PAPREC (opérateur de collecte) ;
- **Ecosystem** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;
- **CorePile** (piles) ;
- **Rep PMCB** (Valobat, Ecomaison, Ecominéro)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en termes de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

9.1.1 Les animations scolaires

Animation sur le compostage
École du Sacré Cœur
Montereau

Les interventions scolaires proposées par le SIRMOTOM, une fois validées par l'inspection académique, sont adaptées de la classe de CP à la 6ème. Elles durent environ une heure et abordent diverses thématiques telles que le « Gaspillage alimentaire », le « Tri et recyclage », « Biodéchets et compostage ». Les professeurs peuvent inscrire leurs classes en remplissant un formulaire en ligne disponible sur le site internet du syndicat.

En 2025, les interventions pédagogiques se sont concentrées autours d'évènements auxquels le SIRMOTOM a pris part. L'édition « Tous au Compost ! » de 2025 a par exemple fait l'objet de plusieurs interventions sur le thème du compostage auprès de classes des écoles primaires du territoire. Le prêt d'expositions a également été un vecteur de médiation et a fait l'objets d'interventions pédagogiques dédiées en amont.

9.1.2 La communication en porte-à-porte

En 2025, dans la continuité de l'année précédent, le SIRMOTOM a maintenu sa stratégie de proximité sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur son chargé de relations publiques. Au travers des tournées de terrain ciblées, des opérations de porte à porte ou encore des interventions suite à des signalements ou à des réclamations, se présence constante sur le terrain permettait d'établir un lien de proximité au plus proche des usagers ainsi que de d'améliorer la remontée rapide d'informations aux autres agents du SIRMOTOM et/ou à ses prestataires.

Pied d'Immeuble
Résidence les Boulains
Montereau

Ce renforcement du lien avec les habitants contribue directement à l'amélioration de la qualité de service, à une meilleure compréhension des gestes de tri et à une résolution plus rapide des dysfonctionnements. Il s'inscrit pleinement dans la volonté du SIRMOTOM de construire un service public de gestion des déchets accessible, réactif et humain.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

9.1.3 Les autres actions de communication

En 2025, le SIRMOTOM a poursuivi ses efforts de communication de proximité et de sensibilisation à la réduction et à la gestion des déchets, en multipliant non seulement les interventions pédagogiques mais aussi par sa participation à des événements locaux, en lien avec les acteurs du territoire.

L'édition 2025 de la quinzaine « Tous au Compost ! » a ainsi fait l'objet de 6 interventions pédagogiques, auprès de classes du CE1 au CM2 au sein de plusieurs écoles du territoire, dédiées au compostage et à la gestion des biodéchets. Une exposition sur le même sujet à la Maison de TOM a permis d'atteindre d'autres cibles que les scolaires et a complété la participation du SIRMOTOM à cet évènement national.

Autre exemple : le prêt d'une exposition sur le gaspillage alimentaire au collège Elsa Triolet de Varennes-sur-Seine s'est vu précédée d'une intervention dédiée auprès des élèves.

Cette année, le SIRMOTOM a aussi tenu un stand à la Foire de la Saint-Parfait de Montereau. Cet évènement a été une nouvelle fois l'occasion de renforcer notre proximité avec les habitants du territoire en leur offrant un espace de médiation autour de nos services et missions mais aussi d'échange et de sensibilisation. Au cours des quatre jours de foire, 8 ateliers éco-responsables ont été animés par nos équipes. Le stand a également fonctionné comme un point d'apport volontaire pour permettre aux usagers d'apporter leurs déchets valorisables.

Foire de la Saint-Parfait 2025
Parc des Noues
Montereau-Fault-Yonne

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Fête de la nature
Thoury-Férottes

Le SIRMOTOM a également répondu présent à la Fête de la Nature de Thoury-Férottes avec la présentation de différents supports de communication autour de nos services et des consignes de tri, ainsi que d'un jeu autour de ces dernières, à destination des adultes comme des enfants.

Fête gauloise
Diant

Le SIRMOTOM a aussi pris part à la fête gauloise de Diant avec un stand dédié au tri et des ateliers participatifs (Bee wrap, lessive maison, Tawashi).

Enfin, des séries d'ateliers et d'expositions ont été régulièrement organisés au cours de l'année à la Maison de TOM afin de permettre aux usagers de se familiariser avec ce nouveau lieu tout en leurs donnant des conseils éco-responsables et pratiques.

Ces différentes actions confirment l'engagement du syndicat à renforcer la sensibilisation sur le terrain, à ancrer les bons gestes dans le quotidien des habitants, et à construire un lien de confiance et de proximité avec les usagers de son territoire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

9.1.4 Les outils de communication

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet qui a pour objectifs d'informer de façon globale de l'actualité du syndicat (horaires des déchetteries, nouveautés, temps forts…). Il permet également aux usagers de s'inscrire via les formulaires en ligne, pour bénéficier de certains services du syndicat (bac de collecte, composteur, service de broyage à domicile, intervention pédagogique…). En complément des mises à jour quotidiennes, le site internet a connu en 2025 quelques évolutions au niveau de son arborescence ainsi que l'ajout ou la refonte de certaines pages afin de mieux centraliser les informations les plus importantes.

En 2025 encore, le nombre de visites sur le site a continué sa croissance en passant de 128 417 en 2024 à 269 775. Cette évolution de plus de 100% est un témoin formel du rôle central joué par le site internet dans la communication du syndicat, notamment en ce qui concerne les actualités du SIRMOTOM ainsi que les principaux services. De fait, la section « news », regroupe 61,6% du traffic du site, suivie avec 10% par les sections « Déchetteries », dans laquelle figure notamment la page des horaires et informations d'accès, puis « Collecte », qui comporte la carte des jours de collecte ainsi que les calendriers pour chaque commune du territoire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

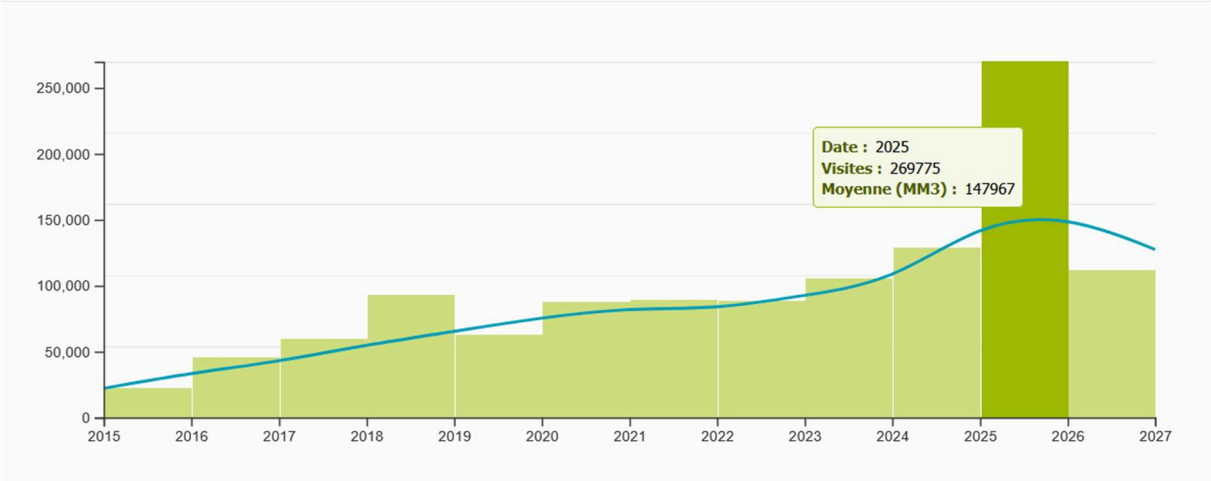

Statistiques du nombre de visites sur par an sur le site sirmotom.fr au 21 avril 2025

La densification de l'utilisation des réseaux sociaux aura également joué un rôle dans cette croissance. La création de contenu dédié aux réseaux sociaux a notamment pour effet de créer un écosystème vertueux de communication. Elle permet à ces contenus de s'appuyer sur les pages du site en tant que référence tout mettant régulièrement ces dernières en avant et, ce faisant, engrange du traffic sur le site web

Les réseaux sociaux

Le profil Facebook continue d'être régulièrement alimenté par des campagnes d'information sur les pratiques de tri, des astuces et conseil pour réduire et trier ses déchets, et sur les évènements du SIRMOTOM. La production de ce contenu s'est densifiée et diversifiée avec l'ajout d'un compte Instagram et la mise en production de visuels, infographie et/ou vidéos ajoutés systématiquement aux publications. Ce faisant, le contenu des réseaux sociaux du SIRMOTOM s'est rendu plus accessible et efficace. La présence récurrente de liens renvoyant au site internet permet, comme évoqué dans la partie dédiée à ce dernier, aux publications de s'appuyer sur une base d'informations fiables et de la mettre en valeur.

Les supports de communication

En 2025, une refonte du guide du tri a été entamée afin de mieux correspondre aux évolutions en matière de tri des déchets, de faciliter la compréhension des consignes pour les usagers et de leur permettre d'accéder plus efficacement à nos informations et services. Le déploiement de ce nouveau document est prévu pour 2026. La version actuelle aura néanmoins continué de remplir sa fonction de document de synthèse auprès des usagers du SIRMOTOM (infographie sur le tri des déchets, horaires & accès des déchetteries, principaux services à domiciles et contact).

Dans la continuité de 2024, l'année 2025 aura vu la mise en place de nombreux supports de communications dédiées. Le point de départ de cette évolution aura été la conception de 3 kakémonos, consacrés respectivement à nos services, ateliers et déchetteries, dans le cadre de la foire de la Saint-Parfait à Montereau. Ce travail aura

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

permis la mise en place d'une charte graphique qui sert depuis de base/aide à la conception et de fil rouge visuel pour la majorité des documents iconographiques à destination des usagers.

Le déploiement des CItyCompost dans plusieurs communes au cours de l'année fait suite à la conception et au partage de leur habillage, évoqués dans le rapport annuel de l'année dernière.

Enfin, l'ouverture de la Maison de TOM a fait l'objet de la conception d'une vitrophanie dédiée permettant aux usagers de retrouver l'ensemble des activités proposées par ce nouveau lieu d'accueil. Il y est donc indiqué l'ensemble des services du SIRMOTOM, dont la réservation/utilisation est possible auprès des agents, mais également les informations sur les déchetteries, les ateliers organisés sur place (notamment les Répar'cafés mensuels), la liste des points d'apports volontaire de Montereau-Fault-Yonne, les horaires d'accueil ainsi que la liste des déchets valorisables pouvant y être déposés.

Le relai d'informations par les collectivités territoriales

Chaque demande d'une collectivité fait l'objet d'une réponse dédiée et spécialisée afin de répondre aux besoins identifiés. Cette année s'inscrit donc dans une continuité dans l'orientation de nos actions en direction du grand public et des collectivités par la mise à disposition sur demande de nos éléments de communication.

9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

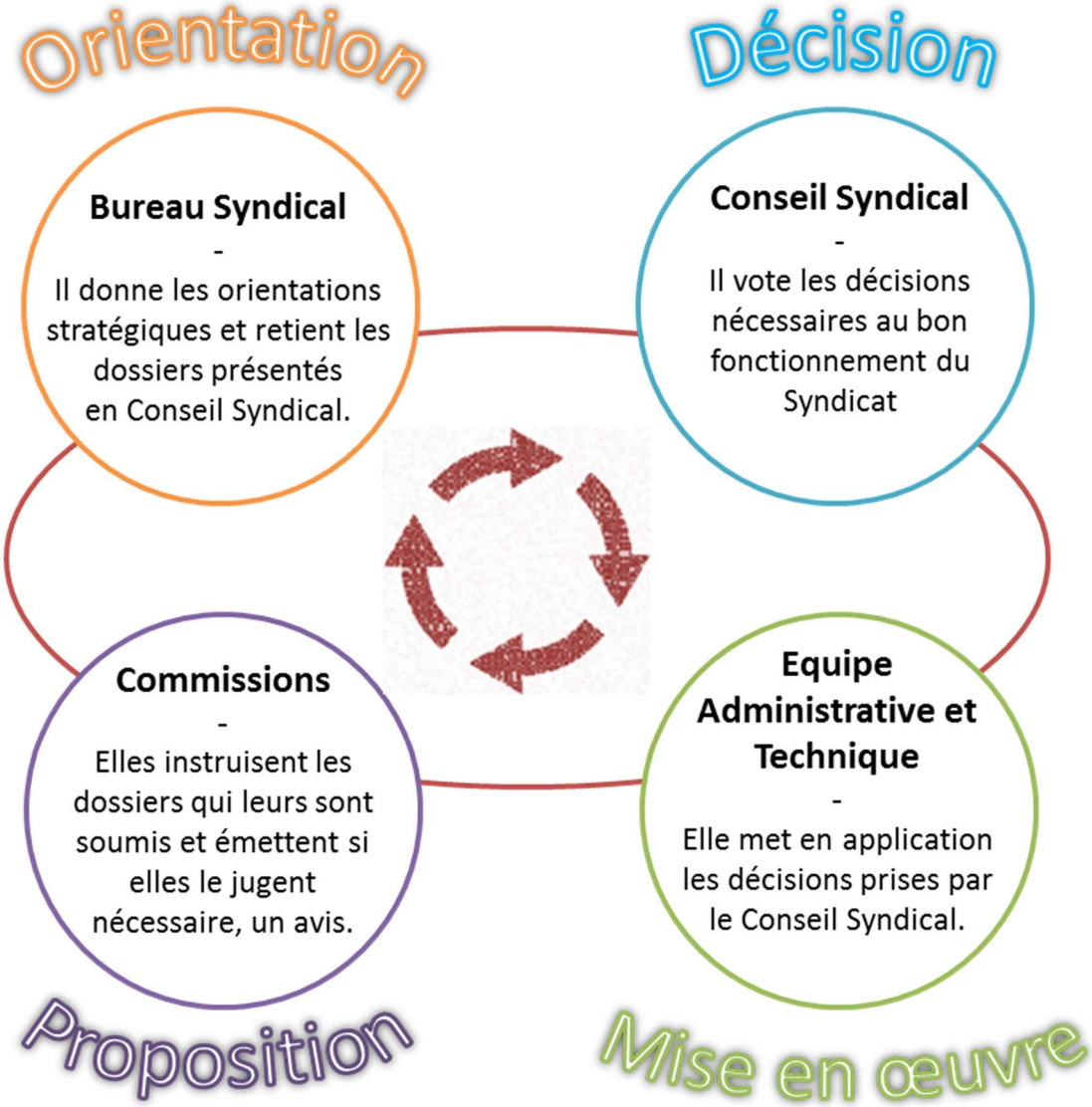

9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat est présidé depuis le 18 septembre 2020 par Monsieur Yves JEGO. Il est administré par un conseil syndical composé de 60 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires/municipaux des collectivités adhérentes. C'est l'organe délibérant. L'assemblée se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).

9.2.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 18 septembre 2020 parmi les délégués du conseil syndical.

Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Composition du bureau syndical du SIRMOTOM

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vice-Présidents	M. Vincent CHIANESE, 1er Vice-Président en charge des Finances et du Budget
	M. Lionel VALLEE, 2ème Vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	Mme. Christina QUERMELIN, 3ème Vice-Présidente en charge de la Prévention
	M. Michel MARTI, 4ème Vice-Président en charge des Collectes - Déchetteries
	M. Frédéric FONTAINE, 5ème Vice-Président en charge des Prospectives
Secrétaire	Mme. Sabrina LATIL
Secrétaire-adjoint	Mme. Sarah HUSSON
Assesseurs :	M. Christian SCHNELL
	M. Casimir CHEREAU
	M. Denys MARTIN
	Mme. Fabien DECOURT
	Mme. Virginie VOLLEREAU
	M. Patrice ROUX
Délégué auprès du Président :	M. Michel FONTAN

9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de cinq (« Affaires générales – Personnel », « Collectes – Déchetterie », « Finances et budget », « Prospectives » et « Prévention »). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.

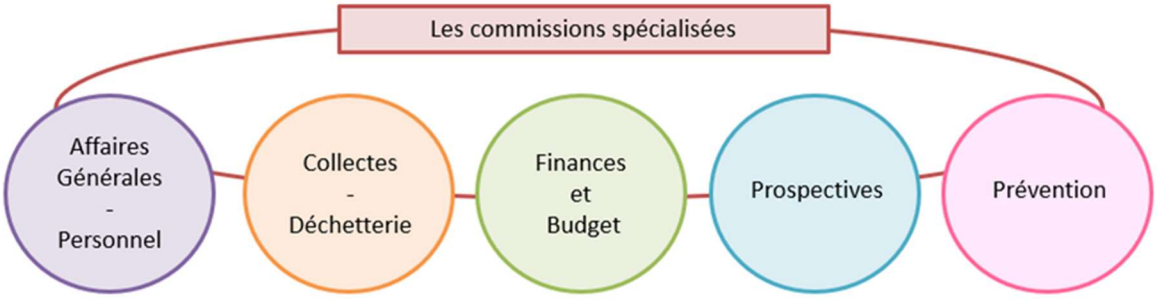

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Partie 2 – Les indicateurs financiers

De quoi parle-t-on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service.

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre partielle sur l'année 2017 puis complète sur l'année 2018. Par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges en fonction de leur nature, ces dernières sont ensuite ventilées par destination ou fonction. Cet outil fait également l'objet d'un accompagnement de l'ADEME auprès des collectivités d'Île-de-France, pour leurs permettre d'expliciter les coûts de gestion des déchets et leurs évolutions, de manière bien plus concrète, à travers un outils appelé « matrice des coûts ».

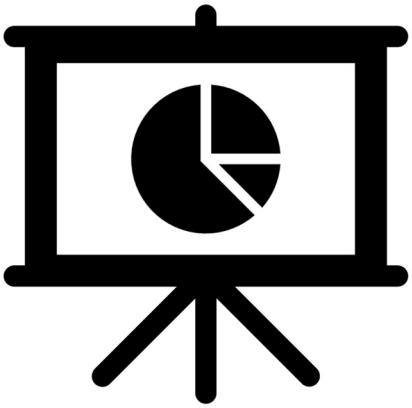

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Verres	Déchetteries (hors gravats) & encombrants	TLC (Textiles, Linge, Chaussures)	Sapins
Mode d'organisation	PaP et AV	PaP et AV	AV	AV	AV	AV
Fréquences	1 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	-	-	-	1 fois par an
Tonnage collecté	15 884,84	2 225,52	1 018,82	9 700,52	140,12	18,66
Kg/ hab (SIRMOTOM)	278,82	39,06	17,88	170,27	2,79	
Kg/ hab (IDF)	258,00*	43,00	20,00*	112,00 *,**		
Ecart / ratio IDF	20,82	-3,94	-2,12	61,06		
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Délégation au SYTRADEM					

PaP : porte-à-porte / AV : apport volontaire. / Population municipale 2022 du SIRMOTOM en vigueur au 1er janvier 2025 : 56 972 habitants (INSEE).

** Données IDF : Les déchets ménagers et assimilés en ile de France – Données 2024, décembre 2025, Sanoussy KABA*

*** Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes et des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.*

	SIRMOTOM	île de France	FRANCE
Déchets	508,82 kg/an/hab.	434 kg/an/hab.	559 kg/an/hab.

Données SIRMOTOM : RA 2025, hors gravats des déchetteries.

Données IDF : Les déchets ménagers et assimilés en ile de France – Données 2024, décembre 2025, Sanoussy KABA

Données FRANCE : SINOE 2023, Les déchets ménagers et assimilés en ile de France – Données 2024, décembre 2025, Sanoussy KABA,

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
Sytradem	Contribution SYTRADEM - Rechargement, Traitement OMR tout venant incinérables des déchetteries et Tri des EMB et des JRM*	Adhésion	Sans objet	3 968 862,77 €*	-5,76%
Smetom-Geeode	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	100 477,14 €	82,45%
Sepur	Contrat de collecte PaP, PAV et dépôts sauvages	MP, 8 ans	2030	2 495 825,68 €	-7,01%
Aubine	Exploitation des déchetteries - AUBINE	MP, 5 ans	2030	1 669 958,24 €	-0,35%
Denat env.	Contrat Denat environnement (collecte extincteurs/bouteilles de gaz)	Prestation	Sans objet	29 239,34 €	66,60%
Renner	Collecte des encombrants sur RDV	Prestation	2026	222 900,00 €	37,50%

MP : Marché public.

** Rattachements de charge inclus*

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2025. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte financier unique 2025 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) et de produits (recettes de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2025 : 10 112 805,38 €
  Dont 292 280,84 € d'opérations d'ordre entre section
- Dépenses d'investissement 2025 : 1 887 160,27 €
  Dont 330 188,73 € d'opérations d'ordre inter section
  Dont 20 364,46 € d'opérations d'ordre entre section
- Recettes de fonctionnement 2025 : 10 238 994,77 €
  Dont 20 364,46 € d'opérations d'ordre entre section
- Recettes d'investissement 2025 : 1 323 082,46 €
  Dont 622 469,57 € d'opérations d'ordre entre section

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Pour rappel, le compte financier unique présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (39 communes), pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence, est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (57 754 habitants, Recensement 2022 entré en vigueur au 1er janvier 2025).

ANNEE	POPULATION TOTALE	PARTICIPATION DES COMMUNES	COÛT / HAB.	EVOLUTION en % du COÛT / HAB.
2010	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
2011	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
2012	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
2013	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
2014	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
2015	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
2016	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
2017	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
2018	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %
2019	55 277	7 547 521,58 €	136,54 €	10,00 %
2020	55 838	7 624 120,52 €	136,54 €	0,00 %
2021	56 290	7 762 953,90 €	137,91 €	1,00 %
2022	56 821	8 619 745,70 €	151,70 €	10,00 %
2023	57 589	8 736 251,30 €	151,70 €	0,00 %
2024	57 967	8 793 593,90 €	151,70 €	0,00 %
2025	57 754	9 067 955,54 €	157,01 €	3,50 %

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat. Enfin à cela s'ajoute 292 280,84 euros d'opérations d'ordre entre section qui n'apparaissent pas sur les graphiques suivants.

11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2025 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne et de l'ancien centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat de traitement), au contrat de collecte (Sepur, porte-à-porte, apport volontaire, englobant Mineris pour la collecte du verre en PAV et TEOS pour le lavage des PAV) et à l'exploitation des déchetteries (Aubine – Véolia propreté/ REP) et à l'accès aux déchetteries du SMETOM-GEEODE. Enfin, les autres contrats de collecte (encombrants, dépôts sauvages) et diverses prestations (contrat Denat environnement, SOS encombrants, Depolia, Erric, études) complètent cette liste dont le montant total est de 8 498 815,41 €.

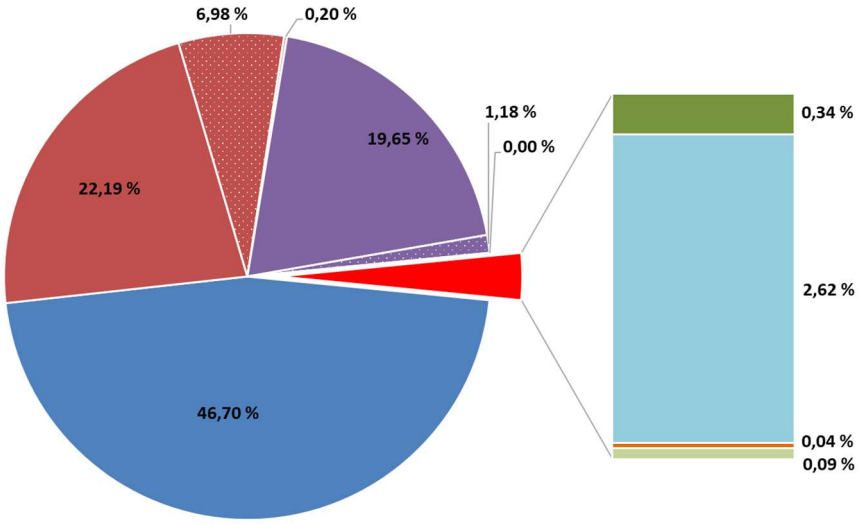

Coûts des prestations de services

Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM*	3 968 862,77 €
Contrat de collecte - SEPUR - Collecte PaP	1 885 686,89 €
Contrat de collecte – SEPUR/MINERIS/TEOS - Collecte PAV	593 422,07 €
Contrat de collecte - SEPUR - Déchets sauvages	16 716,72 €
Exploitation des déchetteries – AUBINE/REP	1 669 958,24 €
Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	100 477,14 €
Contrat Denat env. (collecte extincteurs/bouteilles de gaz)	29 239,34 €
Encombrants sur RDV	222 900,00 €
Collectes exceptionnelles (DEPOLIA), location de bennes (ERRIC)	3 734,20 €
Etudes (biochar, étude de site)	7 818,04 €
Total	**8 498 815,41 €**

** Rattachements de charges inclus.*

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

11.1.2 Prestations de conseil

Deux types de prestations de conseil ont été réalisées en 2025. Elles concernent l'assistance juridique et l'assistance financière. Leur montant total est de 77 957,07 €.

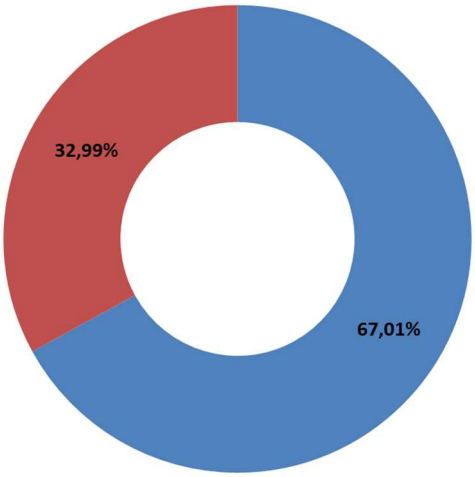

Coûts des prestations de conseil

Prestations de conseil	Montant
Assistance financière	52 235,27 €
Assistance juridique	25 721,80 €
Total	**77 957,07 €**

11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en deux catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (62,70 % des frais) et les charges de structures (20,36% des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges liées aux projets de communication et de prévention, des dépenses exceptionnelles liées à l'annulation de titre 2024 et le remboursement des intérêts liés à l'emprunt contracté pour le projet de nouvelle déchetterie du SIRMOTOM à Montereau-fault-Yonne et les ICNE. Leur montant total est de 1 243 752,06 €.

Coûts des frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement	Montant
Personnel, élus	781 866,40 €
Charges de structure*	253 832,25 €
Remboursement emprunts déchetterie et ICNE (Intérêts courus non échus)*	81 683,27 €
Dépenses exceptionnelles (annulation titre 2024)	73 202,46 €
Communication*	45 507,30 €
Projets de réduction des déchets*	7 660,39 €
Total	**1 243 752,06 €**

** Rattachements de charges inclus*

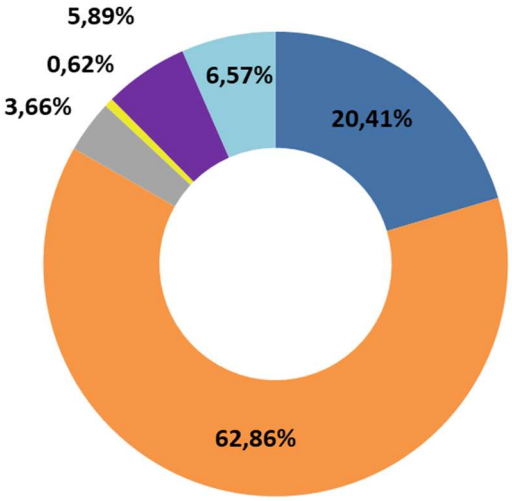

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

11.2 Dépenses d'investissement

En 2025, le SIRMOTOM a principalement investi dans le projet d'extension/rénovation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et le remboursement de l'emprunt contracté à cet effet ainsi que dans la fourniture de matériels (lombricomposteurs, composteurs, bacs et colonnes de précollecte). Enfin à cela s'ajoute 330 188,73 euros d'opérations d'ordre inter section et 20 364,46 euros d'opérations d'ordre entre section qui n'apparaissent pas sur le graphique suivant.

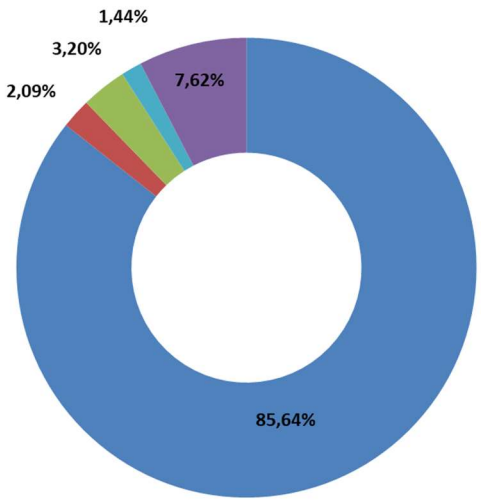

Coûts des investissements

Dépenses d'investissement	Montant
Projet Déchetterie MFY	1 316 011,43 €
Missions complémentaires - Déchetterie MFY	5 984,42 €
MOE - Projet déchetterie MFY - CABINET MERLIN	24 771,74 €
MOE - Projet déchetterie MFY - ATE	18 923,61 €
Marché travaux déchetterie MFY - LOT2 VRD/espaces verts	338 780,54 €
Marché travaux déchetterie MFY - LOT3 Bâtiment/électricité	387 281,25 €
Marché fourniture déchetterie - Compacteurs - GILLARD	454 679,88 €
Travaux réseaux déchetterie MFY - VEOLIA EAU, ENEDIS	469,64 €
Etude Bâtiment - CABINET MERLIN	13 208,63 €
AMO - Suivi quadriennal - CABINET MERLIN	6 261,97 €
Suivi quadriennal - CPGF, BOURGEOIS FORAGE	33 582,87 €
Autres dépenses - Travaux divers et part. ass. Coll.	26 066,88 €
Matériel de gestion de proximité des biodéchets	32 145,64 €
Fournitures de composteurs	26 066,88 €
Fournitures de lombricomposteurs	705,64 €
Fournitures de bacs	49 204,88 €
Fournitures de bacs - ESE	49 204,88 €
PAV	22 169,62 €
Fourniture de PAV aériens - Quadria	20 851,70 €
MOE PAV - SAFEGE	1 317,92 €
DIVERS	117 075,52 €
Matériel informatique	5 302,30 €
Remb. Emprunts	106 500,00 €
Autres dépenses diverses	5 273,22 €
Total	**1 536 607,09 €**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2025, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre les participations des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, des aides/subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant. Enfin à cela s'ajoute 20 364,46 euros d'opérations d'ordre inter section qui n'apparaissent pas sur le graphique suivant.

Recettes de fonctionnement

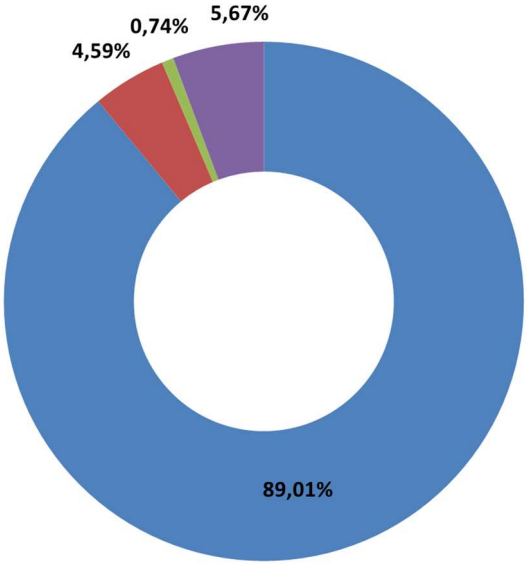

Recettes		Montant
	Participation des communautés de communes	9 067 926,66 €
	Soutiens Eco-Organismes	467 371,04 €
	CITEO / ECOEMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	145 138,33 €
	ECOMAISON	7 481,78 €
	ECOLOGIC	277 127,84 €
	TLC - Refashion	1 500,00 €
	COREPILE	180,00 €
	VALOBAT	2 230,16 €
	CYCLEVIA	1 485,49 €
	ECODDS	4 646,96 €
	ECOMINERO	17 556,98 €
	RECYL_M	23,50 €
	Matériaux / Valorisation	74 958,30 €
	CAIRN / ACTECO - Emb ménagers et papiers : Aciers, Alu, Cartons, plastiques et papiers …	43 109,47 €
	TRENTE TROIS - Ferrailles des déchets occasionnels / Batteries	21 288,01 €
	VERALIA ST GOBAIN - Verre	10 444,96 €
	PAREC Matériaux triés - Emb ménagers : briques alimentaires	115,86 €
	Loyer terrain occupation Sytradem	39 233,92 €
	SOS encombrants	19 850,00 €
	Autres remboursements	77 592,79 €
	PRO Déchetteries	6 004,32 €
	FCTVA	428 886,46 €
	Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, …)	2 915,00 €
	Vente de bennes	3 300,00 €
Total		**10 188 038,49 €**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

11.4 Recettes d'investissement

La majorité des recettes d'investissements de l'année 2025 correspondent à la subvention reçue de la région Ile-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne (300 000,00 euros). Ensuite, les versements du FCTVA 2025 (dépenses 2024) du SIRMOTOM sont intervenus sur l'année 2025 pour un montant total de 134 887,61 euros. A cela s'ajoute 265 725,28 euros de recettes exceptionnelles (annulation de mandats 2024). Enfin à cela s'ajoute 622 469,57 euros d'opérations d'ordre entre section qui n'apparaissent pas sur le graphique suivant.

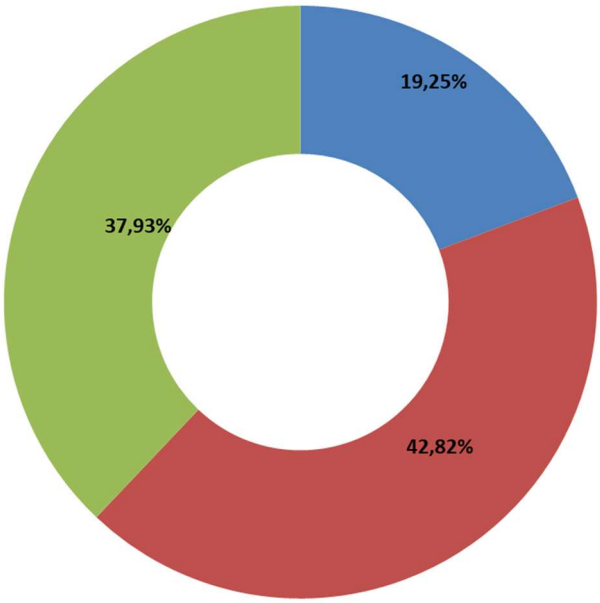

Recettes de d'investissement

Recettes		Montant
	FC TVA	134 887,61 €
	Subvention régionale Dech	300 000,00 €
	Recettes exceptionnelles (annulation de mandats 2024)	265 725,28 €
Total		**700 612,89 €**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 077-200040251-20261012-D_2026_9_15-DE

SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : sirmotom@wanadoo.fr

Site internet : www.sirmotom.fr